

COMpte RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 30 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le Trente Avril à Dix Huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LES BILLAUX (Gironde), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MILLAIRE, Maire.

Date de la convocation : 23 Avril 2021. Membres en exercice : 15

PRESENTS (10) : Michel MILLAIRE, Max BRIEU, Corinne BOTT, Joëlle BUREAU, Joseph LEPRETRE, Ghislaine HAMEL, Vivien LAPEYRE, Yseult CONSTANT, Florence COUSINOU, Luc BONHOMMEAU

EXCUSES (4) : François-Xavier THIOLET, Evelyne LANGLADE, Philippe PECHEREAU pouvoir à Joseph LEPRETRE, Bernadette MOREL pouvoir à Michel MILLAIRE

Absent (1): Jean-Yves VEYLIT

Les lois 2020-290 du 23 Mars 2020 et 2020-1379 du 14 Novembre 2020 ayant assoupli les règles de quorum lors de l'Etat d'urgence sanitaire, le quorum au tiers est atteint.

Madame Yseult CONSTANT a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION 2021 – 25 : Proposition de réunion du conseil municipal à huis-clos

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote : 12 votes POUR 0 vote CONTRE 0 ABSTENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

DELIBERATION 2021 – 26 : RH – Demande autorisation du Conseil Municipal au Maire pour embaucher du personnel en Contrat à durée déterminée

Le conseil municipal de la commune de Les Billaux

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1 (accroissement temporaire d'activité) et l'article 3-4,

Sur le rapport de Monsieur le maire,

Considérant qu'en raison de multiples arrêts malades consécutifs, il est nécessaire, pour les besoins de la collectivité, de recruter temporairement du personnel.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de recruter dès que nécessaire du personnel contractuel afin d'assurer la continuité de service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE, à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter du personnel contractuel dès que nécessaire,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à établir et signer de toutes les procédures administratives nécessaires au recrutement de personnel contractuel.

DELIBERATION 2021 – 27 : DEPLACEMENT DE BLOCS BETONS

Monsieur le Maire a accepté le don de blocs bétons d'une collectivité voisine.

Ceux-ci pourront servir pour limiter les accès de certains chemins et éviter les envahissements intempestifs.

COMpte RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 30 AVRIL 2021

Considérant que la Commune ne dispose pas d'engins suffisamment puissants il est nécessaire de faire appel à une société spécialisée.

Monsieur le Maire présente un devis de 3840 € TTC pour le déplacement de ces blocs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE, à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

DELIBERATION 2021 – 28 : NETTOYAGE BORDURES

Monsieur le Maire présente un devis concernant le fauchage, la tonte et le nettoyage des bordures de la RD910.

Le devis est réalisé pour 4 passages par an pour un montant de 7050 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE, à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

Monsieur le Maire précise que le nombre de fauchage peut varier selon les saisons.

Certaines années 3 fauchages ont été suffisants.

Informations et questions diverses :

ORGANISATION ELECTIONS JUIN 2021 :

TENUE DU BUREAU

Monsieur le Maire présente la nécessité de constituer un bureau lors des prochaines élections.

Le double scrutin nécessite de mobiliser un nombre de personne conséquente.

Un tableau de tenu de bureau est constitué avec les élus et sera présenté à la préfecture. Le tableau sera envoyé aux élus.

Les formations concernant les élections pour le personnel communal sont en cours et un retour est proposé aux élus le Samedi 12 Juin afin d'expliquer la conduite à tenir lors de situations spécifiques ainsi que les nouveautés induites par les conditions sanitaires.

VACCINATION

Madame la Préfète informe que le personnel présent lors des opérations électorales seront considérés comme prioritaire à la vaccination et peuvent s'inscrire dans les centres de vaccination. La Cali s'est proposé d'organiser les rendez-vous des personnes intéressées.

Monsieur le Maire a proposé la vaccination au personnel communal mobilisable lors des élections également et certains se sont inscrits.

LA CALINESIE

Le centre aquatique de Libourne nommé La Calinésie sera inauguré prochainement. Un bulletin permettant d'obtenir un passeport Calinésien et des tarifs préférentiels a été distribué dans les boîtes aux lettres. Beaucoup d'administrés n'ont pas été destinataires du formulaire. Un rappel sera fait auprès du service de la Cali.

COMpte RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 30 AVRIL 2021

BARBECUE BOAT

Monsieur le Maire présente le projet de Barbecue Boat proposé par la Cali. Ces bateaux permettront aux usagers de déjeuner ou dîner sur l'eau. La mise en place de ce projet est prévue cet été sur le site du Moulin de Porchères.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 19h30.